# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## « Fonds Innovation sociale »

Cadre réservé à l'administration :
Commission:
N° ou nom du Programme ou du rapport :

#### SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

### **AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE:**

-modification d'AE: X / AP: X / CP: □

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE::

Nom et numéro du rapport : Culture, Patrimoine et Vie locale

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Fonds Innovation sociale ayant pour but de soutenir le déploiement d'actions et de démarches innovantes en matière de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaires et la lutte contre la précarité hygiénique, lutte contre la précarité estudiantine, pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et pour le soutien aux nouvelles formes de solidarité. En 2024, ce fonds a permis de soutenir les organisations suivantes : Croix Rouge française de la Mayenne, Manou Partages, Loisirs Pluriel de Cholet, Agence du Don en Nature, Dons solidaires, Epicerie solidaire du campus de la Roche sur Yon, Croix rouge française de la Mayenne, Secours catholique de Vendée, Secours Populaire

Français, SOLAAL (SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires), Banque alimentaire de Loire Atlantique, Solinum, Restos du cœur de la Vendée, Restos du cœur de la Sarthe, Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), Association Saumuroise Pour l'Insertion et la Réadaptation par l'Emploi (ASPIRE), Comme les autres, Secours catholique de la Mayenne, Les amis de la solidarité et de l'insertion, Banque alimentaire de Vendée, Jardin de cocagne angevin, Croix Rouge Française de la Flèche, Croix Rouge Française des Hauts de Sarthe, Croix Rouge Française d'Angers, Croix Rouge Française de la Vendée

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif Fonds Innovation sociale. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

## Délibéré : Dans le paragraphe 6/ Accompagner la vie locale et les nouvelles formes de collaboration

## De supprimer:

Compte tenu du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires et de ses choix d'intervention prioritaires tels que présentés dans ce rapport, il est également proposé d'abroger différents dispositifs tels que présentés en annexe 2.

#### D'ajouter:

Afin de mener à bien cette politique en faveur de l'innovation sociale au service du territoire, je vous propose à titre indicatif, l'inscription de 230 000 € d'autorisations d'engagement et de 436 000 € d'autorisations de programme.

Franck Nicolon

Conseiller régional, membre de la commission culture